



Le 23 juillet 2015

Communiqué

Le rapport des Nations Unies sur les droits humains est clair : le Canada manque à ses engagements envers les peuples autochtones

Les peuples autochtones et les groupes de défense des droits humains estiment que tous les Canadiens devraient se sentir interpellés par le bilan que dressent les Nations Unies en matière de droits humains au pays.

Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, qui évalue régulièrement les mesures prises par les pays pour respecter les obligations imposées par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, a émis aujourd'hui plus d'une douzaine de recommandations sur les modifications importantes qui doivent être apportées au droit canadien et aux politiques gouvernementales au regard des peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Le Comité est si préoccupé par les problèmes de violence envers les femmes autochtones et la violation des droits fonciers des peuples autochtones qu'il a demandé au Canada de faire rapport dans l'année à venir des progrès effectués dans l'application de mesures correctives concernant ces dossiers.

Perry Bellegarde, Chef national de l'Assemblée des Premières Nations, a déclaré : « Le rapport émis aujourd'hui démontre clairement l'urgence d'un projet commun pour combler les lacunes en matière de droits humains. Le rapport est essentiellement axé sur les peuples autochtones et leurs droits ce qui en dit long sur l'étendue du problème et l'urgence d'agir. Ce rapport rappelle une fois de plus l'importance pour le Canada de travailler en partenariat avec les peuples des Premières Nations pour faire respecter non seulement leurs droits humains, mais aussi leurs droits ancestraux et ceux issus de traités. »

Le Comité se joint aux nombreux autres organismes internationaux défenseurs des droits humains, incluant le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la Commission interaméricaine des droits de l'homme, pour demander la tenue d'une enquête publique indépendante afin de déterminer pourquoi un si grand nombre de femmes et de filles autochtones sont victimes de violence et pour s'assurer que les attaques et les disparitions font l'objet d'enquêtes exhaustives.

Craig Benjamin d'Amnistie internationale affirme : « Le rapport s'ajoute à une longue liste d'intervenants qui réclament une enquête publique indépendante pour établir un vaste plan d'action national. Le temps des excuses est terminé ; le gouvernement fédéral doit une fois pour toutes accepter de s'asseoir à la même table que les femmes autochtones et les familles éprouvées pour qu'une enquête étoffée soit enfin ouverte. »

Le Comité s'est aussi dit préoccupé par la « possible extinction » des droits fonciers des peuples autochtones, car en dépit d'un « jugement de la Cour suprême en leur faveur », les gouvernements continuent d'imposer sans scrupule des décisions qui portent préjudice aux peuples autochtones dans l'utilisation de leurs terres et de leurs territoires.

Le Canada doit tout mettre en œuvre pour assurer un règlement rapide et équitable des litiges fonciers avec le consentement préalable, libre et éclairé des communautés concernées.

Selon Stewart Phillip, grand chef de l'Union des chefs des Premières Nations de la Colombie-Britannique, « Les peuples autochtones se trouvent coincés au sein d'imbricolios juridiques coûteux pour défendre leurs us et coutumes parce que le gouvernement canadien refuse toujours le dialogue en ce qui a trait à la protection environnementale et la mise en valeur des ressources. Il est d'ailleurs assez ironique de voir que le rapport du comité est rendu public au moment même où se tiennent les audiences sur le barrage hydroélectrique du site C, mégaprojet approuvé par les gouvernements fédéral et provinciaux malgré les réactions négatives des Premières Nations et une critique sévère sur le plan environnemental. »

Le comité demande aussi au Canada d'appliquer intégralement les recommandations faites par la Commission de la vérité et de la réconciliation.

Jennifer Henry, Directrice générale de Kairos : Initiatives œcuméniques canadiennes pour la justice, déclare : « Nous nous réjouissons que le Comité reconnaisse l'importance de la Commission de la vérité et de la réconciliation, car une des premières recommandations de cette juridiction est que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones serve de cadre législatif pour la réconciliation entre le Canada et ces communautés. »

Le rapport émis aujourd'hui fait aussi état d'autres recommandations essentielles sur le droit des peuples autochtones, notamment :

- Réviser les lois provinciales et territoriales pour que les opérations des policiers d'un bout à l'autre du pays soient mieux coordonnées ce qui permettrait de prévenir les disparitions et le meurtre de femmes et de filles autochtones ;
- être vigilant dans les cas d'emploi de force excessive lors d'arrestation de militants et de défenseurs des droits territoriaux ; s'assurer que les plaintes font l'objet d'enquêtes rapides et impartiales par des organismes de surveillance indépendants et que les agents reconnus coupables sont traduits en justice ;
- rayer de la loi sur les Indiens toutes dispositions discriminatoires qui causent préjudice aux femmes des Premières Nations et les empêchent de léguer leur statut et leurs privilèges à leurs propres enfants ;
- corriger le taux disproportionné d'incarcérations des autochtones et renforcer les mesures pour y arriver ; avoir recours aux solutions de rechange à l'incarcération et améliorer l'accès des autochtones à la justice ;
- prendre les mesures nécessaires pour éviter la disparition des langues autochtones ;

- faciliter l'accès aux services de base ;
- assurer un financement suffisant pour les services aux familles et aux enfants vivant dans les réserves.

Les recommandations incluses dans le rapport des Nations Unies font aussi état du droit des migrants et des réfugiés, de la responsabilité des sociétés canadiennes opérant à l'étranger ainsi que des violations des droits humains au nom de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme.

Le Chef régional de l'Ontario, Isadore Day, a émis les commentaires suivants : « Conformément aux processus de réconciliation qui s'inscrivent maintenant dans le dialogue national au pays, nous allons examiner le rapport du comité et insister pour que le Canada soit redevable envers les Nations Unies et les citoyens canadiens. Nous enjoignons d'ailleurs ces derniers à lire le rapport du comité et à se joindre à nous pour exiger de nos politiciens qu'ils s'engagent à mettre en place des mesures qui s'inscrivent dans le respect et la protection des droits humains au Canada. »

Coalition pour les droits des peuples autochtones

Déclaration appuyée par :

Amnistie internationale Canada

L'Assemblée des Premières Nations

Secours Quaker Canadien

Chiefs of Ontario

**Kairos : Initiatives œcuméniques canadiennes
pour la justice**